



AVIS PUBLIC
Autorisation d'un usage conditionnel

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 8 mai 2023, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la construction d'une habitation multifamiliale de 12 logements.

IMMEUBLE VISÉ :

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 451 828 du cadastre du Québec, portant le matricule 3005-33-3533 et ayant actuellement les numéros civiques du 49 à 59, rue De Bienville.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur de la zone 4-C-47.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour une habitation multifamiliale a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement numéro 967 relatif aux usages conditionnels et du Règlement de zonage numéro 748, la construction d'un immeuble de 12 logements sur le lot précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 26 du Règlement numéro 967 relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel doit se présenter le lundi, 8 mai 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville

Ce 21 avril 2023

Sylvie Dubois,
Directrice générale et greffière